

Usages, jugements et prescriptions linguistiques Alain Rey

Citer ce document / Cite this document :

Rey Alain. Usages, jugements et prescriptions linguistiques. In: Langue française, n°16, 1972. La norme. pp. 4-28;

doi: https://doi.org/10.3406/lfr.1972.5701

https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1972_num_16_1_5701

Fichier pdf généré le 04/05/2018



USAGES, JUGEMENTS ET PRESCRIPTIONS LINGUISTIQUES

1. Le normal et le normatif.

1.1. Aucune langue n'échappe à ceux qui l'utilisent. Toute linguistique indifférente aux relations entre les systèmes de signes et les fonctions anthropologiques qui les mettent en œuvre est condamnée à l'isolement ou aux illusions. La description systématique du discours, observation d'un « objet » phonique ou graphique, analyse et classement de ses éléments, enfin induction conduisant à un modèle abstrait de relations et de lois, élude les conditions préalables de l'activité de langage. Ainsi, les linguistiques descriptives (distributionnelles, fonctionnelles) écartent-elles l'étude de ces conditions préalables (comme le domaine de l'énonciation), celle des variations autorisées par tout système de communication (les souscodes, depuis l'idiolecte momentané, les modèles de communication qui les sous-tendent, les types de discursivité) et surtout la prise en considération des rétroactions dues à la conscience linguistique, à l'existence d'un discours sur la langue, à l'action psychologique et sociale sur la communication.

La condamnation sans appel des considérations normatives par les linguistes descripteurs (Bloomfield ou Martinet) est entièrement justifiée par le souci de préserver les conditions élémentaires de la scientificité, notamment l'isolement aussi complet que possible des observables par rapport à l'action de l'observateur (hors de la situation expérimentale); elle reflète le souci légitime de limiter rigoureusement un domaine (en gros, celui de la grammaire, au sens le plus large) et correspond en effet à une délimitation heuristiquement justifiée mais étroite et, pour tout dire, insuffisante, de la science du langage. Le développement de théories ouvertement hypothético-déductives, qu'il s'agisse par exemple du guillaumisme ou des linguistiques génératives, a élargi la définition même de cette science. Ainsi, le « modèle de compétence » des chomskyens ne prétend pas couvrir tout le champ de la linguistique. Celle-ci, tout en

resserrant la structure formelle de ses modèles dans certains secteurs de son champ théorique (phonologie, syntaxe), admet l'importance d'autres secteurs moins « compacts » et l'existence déterminante de « places vides » (Desanti, 1969) à l'intérieur même de ce champ (pour la position générale de ce problème, dans la perspective marxiste de la définition de la science, voir Kristeva, 1971). Or, la «norme », et en général les domaines énoncés ci-dessus, forment des places quasi vides, et sont conceptualisés de manière confuse et fonctionnellement ambiguë — j'entends que leur ambiguïté fait fonctionner ces concepts —, par l'idéologie.

Il ne s'agira ici que d'examiner sur quelles bases la scientifisation de ces domaines pourrait s'ébaucher.

1.2. Avant toute tentative pour définir la « norme », la moindre considération lexicologique découvre derrière le terme deux concepts, l'un relevant de l'observation, l'autre de l'élaboration d'un système de valeurs. l'un correspondant à une situation objective et statistique, l'autre à un faisceau d'intentions subjectives. Le même mot, utilisé sans précaution, correspond à la fois à l'idée de moyenne, de fréquence, de tendance généralement et habituellement réalisée, et à celle de conformité à une règle, de jugement de valeur, de finalité assignée. La morphologie française réalise cette opposition sémantique par les adjectifs normal et normatif, mais notre lexique, comme bien d'autres, appuie la confusion sur la polysémie analogue des mots loi et règle. Les attitudes « théologique » et « métaphysique » (Comte), « idéologique » (Marx) voient ainsi dans toute activité habituellement observée, dans tout phénomène ne s'écartant pas des caractéristiques de sa classe, donc dans le prévisible, l'action volontaire ou au moins l'intention et la finalité d'un législateur. La loi, la règle, la norme, c'est ce qui ne s'écarte pas d'une direction assignée; la régularité et le normal sont des constructions a priori, hypothétiques, et leurs complémentaires, l'iriéqulier, l'anormal, des anti-valeurs plutôt que des exceptions. Les historiens des idées, assistant à l'apparition des concepts scientifiques, et notamment de celui de «loi », les voient se développer à l'abri de mots-pièges : la règle (regula) est une droite matérialisée qui permet de créer d'autres droites conformes, norme vient du latin norma traduisant le grec anômon, « équerre », et joue le même rôle visà-vis de l'angle « droit ». Tous deux dérivent de modèles concrets, géométriques, alors que la loi (lex) ajoute, d'abord dans un contexte religieux, l'élément impératif, l'obligation dictée par la volonté du « juge ».

C'est ainsi que les lois de la nature, constatées et étudiées comme telles à partir de la Renaissance, seront longtemps assimilées, et cela au cœur même de l'élaboration des sciences exactes, au discours impératif d'une volonté transcendante. C'est Descartes lui-même qui écrivait à Mersenne : « ne craignez point, je vous prie, d'assurer et de publier partout que c'est Dieu qui a établi ces lois en la nature, ainsi qu'un roi établit des lois en son royaume » (15 avril 1630). Le xviiie siècle substitue la nature à Dieu, mais conserve l'idée de nécessité (« les lois [...] sont les

rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses » (Montesquieu, Esprit des Lois, I, 1) et celle de valeur. Le syntagme loi naturelle, tel qu'il est employé par les « philosophes », instaure un concept fondé anthropologiquement par la raison, c'est-à-dire le logos, ou par l'instinct de justice (Voltaire). La notion causaliste et déterministe de «loi » n'apparaît guère, en fait, avant les acquisitions épistémologiques du xixe siècle, notamment en biologie. Si la loi, historiquement, est ce qui doit être obéi, la norme est ce qui doit être réalisé. La première vient du passé : ce peut être un discours prescriptif; elle peut être injuste, inique, arbitraire, et il lui faudra pour s'ancrer dans la valeur un énonciateur choisi (Dieu, nature, raison) ou une qualification positive (loi morale, etc.). Norma, au contraire, qui métaphorise initialement la rectitude géométrique — comme règle, droit et tous les mots en ortho- — suppose finalité et valeur; elle est « ce qui doit être », un futur réglé. Ce n'est que par l'influence de l'adjectif normal, ramené par un usage têtu du domaine éthique à celui de la quantité, que norme a pu passer du « bon » et du « juste » à l' « habituel » et au « fréquent »; du « souhaitable » à l' « usuel ».

On voit les problèmes que posent ces ambiguïtés, fondées sur un mouvement d'objectivation, et entretenues par la confusion entre deux termes négatifs, anomal (an-omalos « non lisse, non régulier ») et anormal (« non conforme à l'équerre », à la norma). De l'écart par rapport à une moyenne, anomalie a glissé vers la transgression de la loi (* a-nomos), par une étymologie qu'on serait mal venu à dire « populaire ». En fait, et tout à l'inverse des origines, « anormal est devenu un concept descriptif et anomalie [...] un concept normatif » (Canguilhem, 1943, p. 81). Mais à quoi correspond cette opposition du descriptif et du normatif? Recouvre-t-elle l'opposition entre la relation de connaissance (sujet connaissant-objet constitué) et la relation qui existe entre le sujet toujours actif et l'objet qu'il élabore par une pratique? Pour Canguilhem (1966; 1972, p. 194), les normes organiques sont « à observer », donc constituées, hors de l'observateur, et les normes sociales « à construire », donc perpétuellement constituantesconstituées. Même si l'on récuse le concept de « norme constituée », définissable par des mesures indépendantes de l'observateur et fixée par une loi naturelle; même si l'on refuse d'identifier « norme » à « santé » et « anormalité » à « pathologique » (il est facile de remarquer que la norme absolue en matière de vie est la mort : en quoi la vie n'est que la plus longue des maladies), on est frappé par la force de cette remarque : toute norme sociale est à construire entièrement. Donc, toute définition prescriptive de la norme sociale est fondée sur la préexistence de ce qu'elle tente de réaliser, pose un modèle, un archétype, une idée platonicienne. Cet archétype est progressivement détaché de la volonté d'un législateur (le Cratyle de Platon posait déjà le problème de l'institution des règles du logos) pour se fonder fictivement en une norme constituée, qu'il suffira d'observer pour découvrir « objectivement », pour instituer un modèle de l'usage « sain » et avoir le droit de « guérir » les écarts, les différences.

La norme morale ou esthétique, à un stade donné de l'histoire sociale, est ainsi fixée par une construction qui se veut éternelle, et conforme à la contrainte des phénomènes. Pour risquer une métaphore psychanalytique, le fantasme ne tente de s'imposer qu'en se présentant comme conforme au principe de réel, au moment même où il cherche à le transgresser. En termes marxistes, l'idéologie définit la norme au moyen d'un semblant de science que seule une science de l'idéologie pourrait démasquer; ce ne pourra être qu'une sémiotique.

1.3. En matière de langage, la construction idéologique de la norme repose tout entière sur le concept habilement manipulé d'« usage ». Situer les prétentions et les activités normatives dans la problématique des sciences du langage constituerait une entreprise démesurée; il ne s'agira ici que d'un déblayage préalable.

La notion d'« usage » est entièrement formée avant que celle de système ne soit appréhendée. Les intuitions pré-structurales des grammairiens de la Renaissance (Chevalier, in Arrivé-Chevalier, 1971) restent liées à la transmission d'une compétence à construire : à la pédagogie des langues. En fait, selon que les grammairiens décrivent une langue qu'ils doivent faire connaître ou une langue déjà connue de leurs lecteurs et d'eux-mêmes, la situation est profondément différente. L'analyse approfondie de l'analogia et de l'anomalia par Varron à propos du latin, prélude à la reconnaissance d'une instance du système profond (une structure) distincte des irrégularités, des « caprices » de l'usage. Certains historiens de la linguistique (Dinneen, 1967; Romeo et Tiberio, 1971) ont voulu voir là une anticipation saussurienne ou chomskyenne. En fait l' « usage » varronien est double : partiellement analogue — conforme au système — et partiellement anomal — échappant à la loi, nomos. Mais il est difficile de décider à quoi exactement contrevient l'anomalie : au système profond (et il s'agirait alors, en termes générativistes, de « créativité changeant les règles ») ou à la zone intermédiaire entre ce système et les réalisations individuelles du discours. En tout cas, l'usage, dans son inconstance, n'est pas confronté, chez Varron, à une loi humaine dictée pour le maîtriser. L'histoire des réflexions sur le langage, notamment celle de la grammaire, reslète et illustre un effort constant pour atteindre le système, donc la règle objective, ratio, à travers les produits de l'usage, usus. Il a fallu les conditions socio-politiques particulières de l'unification des grands États européens, particulièrement au xviie siècle (en Espagne, France, Angleterre) pour introduire dans le tableau encore imprécis du système recouvert par les contraintes sociales de l'usage et produisant du discours, une dimension volontariste et un système de valeurs prédéterminé. Ainsi, les Remarques de Vaugelas sont un monument de confusion intéressée. L'analogie y est définie comme « un usage général et établi que l'on veut appliquer », c'est-à-dire comme une réalité objective et statistique (général) coïncidant avec une institution (établi) résultant d'une volonté (veut) dont le sujet est prudemment neutralisé (on). L'analogie est le Maître des « maîtres vivants », les grands écrivains. Le discours évaluatif-prescriptif de la classe dominante s'abrite derrière la constatation d'une loi abstraite. La règle de la ratio, que les grammairiens s'évertuaient à découvrir derrière les usages, est assimilée à une pseudo-contrainte de la norme sociale (l'usage général) et recouvre en fait une intention unifiante et contraignante.

L'attitude hypocrite du pouvoir lorsqu'il s'abrite derrière la « volonté de tous », volonté qu'il suscite, aménage et interprète, est une donnée permanente de la politique. La même attitude s'observe chez les puristes, quand ils prétendent incarner la volonté d'une instance sociale (tel le « génie de la langue ») en laquelle se retrouve le « bon usage », et se saluent les bons locuteurs.

On comprend dès lors que la « norme » ait mauvaise presse parmi les linguistes. Mais l'effacement du problème par une sorte d'écrasement entre les deux termes de dichotomies reçues (langue vs parole, système vs réalisations, compétence vs performance, analogie vs anomalie, etc.) ne résout rien. En outre, le refus de considérer l'usage autrement que comme un objet physique observable et analysable, étranger à tout jugement (de vérité, de valeur...) aboutit facilement à une confusion inverse de celle que commettait Vaugelas : la théorie (système de règles, de lois, constitué en modèle des règles objectives) est alors considérée comme un interventionnisme déguisé et toute reconnaissance d'une norme sociale comme l'apologie du normativisme, ce qui n'a rien à voir (cf. un exemple extrême de cette confusion chez R.-A. Hall, 1968, attaquant sur ce terrain quasi politique Chomsky, et sa critique : A. Rey, 1970).

2. La norme objective.

2.1. Pourtant, quelques linguistes, abordant le problème que pose l'articulation des structures abstraites de la langue et des produits infiniment variés qu'elles autorisent, ont réintroduit un concept qu'ils ont dénoté par le terme de norme. Bien entendu, il s'agit alors de norme objective et la polysémie du mot, dans leurs systèmes, est complètement éliminée.

Chez Hjelmslev (H., 1943) la langue est considérée sous trois aspects : elle est une « forme pure », un « schéma » où tout élément se définit par l'appartenance à une classe selon des critères d'opposition, comme une « entité oppositive, relative et négative » (p. 73). On est là en pleine structure saussurienne : la langue, forme pure, est définie indépendamment de sa « réalisation sociale » et de sa « manifestation matérielle ». A l'opposé, la langue peut être conçue comme un ensemble d'habitudes, « définies par les manifestations observées »; elle est alors un « usage », ensemble d'actes et de phénomènes qui en résultent, assurant un type de communication. L'ensemble des actes qui construisent l'usage est une « réalité », tout comme le schéma abstrait dont l'acte linguistique est l'exécution.

Hielmslev considère cette opposition comme fondamentale et suffisante; la « langue » saussurienne, il l'identifie « dans ce que [le concept] a d'essentiel et de vraiment neuf » à son « schéma »; par contre, son « usage » introduit dans la « parole » l'opposition humboldtienne effacée par Saussure entre l'acte (energeia) et la réalisation (ergon), le dynamisme fonctionnel et le phénomène résultant. En outre, elle introduit « le concept derrière les faits rencontrés dans l'usage », « fiction » (p. 80) unifiante, qu'il dénomme précisément norme. Celle-ci est « une forme matérielle, définie par une réalisation sociale donnée, mais indépendamment encore du détail de sa manifestation » (p. 72). Dans la langue envisagée comme norme, chaque élément est défini comme entité oppositive et relative (c'est une forme), mais « munie de qualités positives » (elle est matérielle). Cette matérialité de la norme entraîne une conséquence théoriquement importante : chaque réalisation globale du schéma, écriture, parole, mais sans doute aussi (Hjelmslev ne le dit pas) variations de ces réalisations, est une « langue » différente.

Cette reconstruction de l'analyse saussurienne conduit Hjelmslev à voir dans son « schéma » (la langue saussurienne à l'état pur) l'élément présupposé, la constante, et dans l'ensemble norme-acte-usage l'élément variable, présupposant le schéma. En tant que réalités, l'usage et l'acte qui le constitue sont à leur tour une constante par rapport à la norme, variable qui les présuppose : «l'acte et l'usage précèdent logiquement et pratiquement la norme » (p. 76). Ces assertions générales et abstraites s'éclairent par un autre passage du maître de Copenhague (Hjelmslev, 1939, 2): « impossible de conclure inductivement de l'usage à la norme; la latitude de variabilité est toujours moins grande dans l'usage que dans la norme, et un usage donné ne constitue qu'une réalisation de certaines possibilités admises par la norme sans les épuiser ». De même, les possibilités admises par la structure formelle, par le schéma (élément présupposé et constant), sont plus larges que la potentialité de la norme, et, sans faire intervenir la moindre réalisation, superposent à la forme pure un élément matériel - substance phonique ou graphique - réglé par la société dans l'exercice de la communication.

L'introduction de l'instance sociale et matérielle de la norme, sa définition double (comme forme ou structure et comme matière), son statut d'abstraction présupposée par l'usage réorganisent très profondément la dichotomie saussurienne, dont les faiblesses sont aujourd'hui fréquemment et parfois superficiellement dénoncées. Mais, comme il arrive avec Hjelmslev, la brièveté et la théoricité du discours laissent plusieurs points dans l'ombre.

2.2. Plus explicite, plus pédagogique aussi, un article important de E. Coseriu (Coseriu, 1952, rééd. 1961) reprend, se référant explicitement à Hjelmslev et à John Lotz (accessoirement à Séchehaye, 1940, à Brøndal, 1932), l'analyse des phénomènes linguistiques en trois plans. Une figure tirée de celles que donne Coseriu (1961, p. 50-51) et qui résulte de l'appli-

cation des analyses de Karl Bühler à la dichotomie saussurienne, donnera une idée acceptable de la situation telle que la conçoit l'auteur de Sistema, norma y habla.

	Individuel	Inter-individuel, social
Concret (asystématique)	1 Action verbale [PAROLE]	2 Produit linguistique Discours observable
Abstrait (formel, structural)	3 Acte verbal	4 Forme linguistique [LANGUE] [SCHÉMA]
	Activité, dynamisme [ENERGEIA]	Condition (?) ou produit de l'activité [ERGON]

Les lacunes de la dichotomie saussurienne (situées dans les casiers 2 et 3) correspondent sans aucun doute à l'usage et à la norme de Hjelms-lev, c'est-à-dire au niveau formel-individuel et social-concret (Coseriu, p. 54) sans que l'on puisse faire coïncider le premier avec l'usage et le second avec la norme (puisque cette dernière, on l'a vu, est « abstraite »). Quant à la dichotomie chomskyenne de compétence et performance, postérieure à l'article de Coseriu, elle ne pourrait coïncider avec les deux concepts saussuriens, puisque la compétence est à la fois sociale et dynamique et partagerait horizontalement le schéma.

2.3. Je ne sais si Chomsky avait connaissance des réflexions de Hjelmslev ou de Coseriu en écrivant Aspects (Chomsky, 1965), mais la phrase souvent citée selon laquelle « il est nécessaire de rejeter le concept saussurien de langue [...] pour revenir à la conception humboldtienne » s'accorde assez bien avec ce qui précède, à ceci près qu'il ne s'agit pas de rejeter, mais plutôt d'élargir et de compléter les concepts saussuriens. L'opposition entre la langue, accusée de n'être chez Saussure qu'une nomenclature de signes mémorisée par la société (Chomsky, 1963) et la compétence, modèle de créativité du sujet parlant, rejoint en apparence celle qui existe entre une linguistique axée sur la sémantique lexicale et une linguistique fondamentalement grammaticale. Elle ne nous concerne que par rapport au concept de norme (objective), et il suffira ici de noter que les reproches adressés à Saussure, appuyés exclusivement sur le Cours, sont fréquemment caricaturaux. La langue, pour le linguiste genevois, est en effet

un « code », une « convention sociale », un système mémorisé dont les éléments sont définis par leurs valeurs relatives, mais c'est aussi un mécanisme, un « jeu des termes et des oppositions » (Godel, 1969, p. 250; Hjelmslev, 1943, p. 77), non sans rapport avec les conceptions de Wittgenstein. Et lorsque Saussure considère les « phrases » comme des combinaisons libres réalisées par la parole, il ne s'agit évidemment pas des phrases (« sentences ») abstraites dont le modèle génératif tente de rendre compte, mais bien de réalisations (utterances) qui relèveraient de la performance. Et l'on s'étonne de voir Chomsky (1964, p. 8) reprendre à son compte une phrase (d'Hermann Paul) critiquant la conception du langage comme « quelque chose de purement reproduit par la mémoire ». Car cette critique — telle qu'utilisée par Chomsky — fait bon marché de l'opposition fondamentale entre mémoire-souvenir (Erinnerung) et mémoire créatrice (Gedächtnis), opposition fortement marquée par Hegel, dont Humboldt (auguel l'anti-saussurisme chomskyen se réfère très volontiers) est si proche (voir l'Encyclopédie philosophique de Hegel, l. III, sect. I, § C: la mémoire). La mémoire créatrice est plus proche de l'Energeia humboldtienne que de la mémoire reproductrice des associationnistes, et il conviendrait d'étudier la conceptualisation de la mémoire chez Saussure avant d'utiliser ce genre de critique. En outre, la « créativité gouvernée par les règles » suppose la mémorisation des règles et celle des éléments qui y sont soumis. La connaissance de la langue par le locuteur, objet de la grammaire générative (Chomsky, 1965), connaissance idéalisée, présuppose à titre de « constante » une connaissance concrète de l'usage, lequel, à son tour, présuppose une «norme» (qu'on prenne le concept dans sa définition hjelmslevienne stricte ou plus concrètement comme l'ensemble des régularités de l'usage non impliquées par le système (Coseriu, 1961, p. 64).

La norme sociale, objet de connaissance et de mémoire, repérable dans les variantes d'un même schéma linguistique, n'est pas restée inaperçue des linguistes structuralistes ¹ — au sens européen du terme. — Coseriu cite Malmberg, lequel observait que « dans l'espagnol paraguayen, la réalisation phonique est altérée alors que le système fonctionnel reste intact » (Malmberg, 1947-1948; je le cite en retraduisant de l'espagnol, d'après Coseriu, et m'en excuse); il s'agit bien alors d'une norme. Les passages de Troubetskoy et de Martinet (1949, p. 7-9) qu'évoque Coseriu, sont tout aussi significatifs. Brøndal, de son côté, définissait l'usage comme une notion « en quelque sorte intermédiaire » entre celles de langue et de parole, comme « une espèce de norme secondaire, permise par le système abstrait et supérieur de la langue ». Mais, dans cette conceptualisation, c'est toute la langue qui est considérée comme une norme, norme primaire du système, norme secondaire de l'usage, et la dichotomie se reforme.

^{1.} Plus récemment, les psycholinguistes, pour qui le concept d'« usage » est évidemment central, ont critiqué sur ce terrain la linguistique générative; cf. Uhlenbeck, 1967; Schlesinger, 1967, et d'autres, in Slama-Cazacu, 1972.

3. Du jugement de valeur à l'attitude normative.

Je pense qu'il était nécessaire d'exposer les conceptions linguistiques et objectives de la norme, avant d'envisager le sens autoritaire, prescriptif, ou tout au moins évaluatif, de ce terme. En effet, la norme sociale et ses variations dans les réalisations concrètes sont la seule source concevable de la norme autoritaire. Celle-ci ne peut se constituer et tenter de modifier l'usage réel qu'en empruntant ses éléments à la norme objective, qui, avec le système abstrait, le sous-tend. Le schéma de la langue n'est pas modifiable par une activité consciente; ce n'est pas une superstructure, une institution. Il a fallu des siècles d'élaboration théorique pour le concevoir comme une structure abstraite, comme une connaissance implicite, et ceci du fait même de ce caractère implicite. Chez le locuteur-auditeur dans son groupe social, la langue n'est pas même conçue comme un code de communication; elle est d'abord une « norme » impérative, un « usage établi » par la société et qu'il convient de suivre. La notion d'usage correspond à la conscience de la socialité et donne accès à la saisie intuitive du procès communicatif, notamment par la perception des écarts. La difficulté partielle à se comprendre fait concevoir la pluralité des usages d'une même langue, et suggère enfin l'idée de code. Mais la langue, spontanément, n'est pas plus appréhendée comme usage objectif de la majorité que comme système abstrait. L'attitude métalinguistique naïve est essentiellement fondée sur des jugements de valeur et sur l'acceptation plus ou moins totale d'une contrainte collective. En effet, comme il ressortait de l'analyse hjelmslévienne, la norme au sens objectif est une abstraction au moins aussi éloignée de la conscience phénoménale que l'est le système, et, si la conscience linguistique peut la saisir, ce n'est que par le sentiment complémentaire et correctif d'un usage prédéfini, majoritaire, unifiant, établi de manière finaliste pour faire régner une loi que le système linguistique est impuissant à assurer seul.

De la norme objective, qui trouve sa place dans quelques théories générales, il faut donc se tourner vers la pluralité des sous-normes, domaine de la stylistique au sens de Bally, et de la sociolinguistique.

3.2. Quelle que soit la théorie linguistique adoptée, le concept de langue assimilée à un système (forme, structure, code, que représente un modèle) suppose la cohérence interne et la différenciation d'avec tous les autres systèmes — à quoi correspondent, dans le domaine de la communication, l'intercompréhension et la non-compréhension — cf. la notion de « distance interlinguistique » (Mackey, 1971). Une « langue » correspond par définition à un système et à un seul, à une grammaire. Si l'on choisit de décrire deux dialectes du français (tels le français de Paris et le français de Québec) comme deux variantes du français, et non comme deux langues, choix motivé par des considérations empiriques (intercompréhension), historiques et théoriques (possibilité de construire un modèle commun), on devra faire dépendre ces deux variantes d'un seul système. Toutes les

différences phonologiques, morpho-syntactiques et lexicales régulières (indépendantes des usages individuels) devront alors être considérées comme des faits de norme. Le système ne devra prendre en charge que les oppositions fonctionnelles réalisées dans les deux usages. Théoriquement, un modèle de langue, d'abstraction en abstraction, peut remonter de l'idiolecte momentané à la « superlangue », en passant par l'idiolecte total, le dialecte, la langue au sens étroit du terme. De même, l'objet du modèle (dialecte, langue, etc.) étant défini, la répartition des faits linguistiques entre système et norme est fonction de la construction de ce modèle. Tout le monde est d'accord, certes, pour caractériser comme étrangères au système, donc comme agrammaticales, certaines réalisations (ex. * je pas aller le docteur) et comme conformes au système et à la norme d'autres énoncés (je ne vais pas chez le docteur); mais dans de nombreux cas, l'appartenance au système n'est décidable qu'en fonction du modèle entier. Je ne vais pas au docteur, je vais pas au docteur, et, avec un autre matériel lexical, j'vais à l'pêq « à la pêche », qu'on pourrait être tenté de rejeter dans l'agrammaticalité, sont conformes à des usages sociaux du français : ils doivent donc appartenir au système de la langue, sinon sa grammaire ne produirait pas toutes les phrases jugées acceptables par les « locuteurs natifs » (à moins d'admettre que l'ouvrier calaisien, le journalier normand ou le commerçant toulousain sont moins « natifs » que le professeur, disons, parisien, et n'ont pas droit de contribuer à la constitution du « locuteur idéal »). Même problème pour des phrases comme s'il serait venu, il aurait chanté, il faut que je pars et c'est l'homme que je t'ai parlé, dont E. Genouvrier (1972, p. 38) affirme « qu'un Français sachant sa langue [... ne les utilisera] jamais, sauf lapsus ». Cette dernière clause rejette les énoncés en cause dans le modèle de performance, et leur donne le même statut que, par exemple : c'est l'homme qui (ou [ka], [ko]) je t'ai parlé, énoncés résultant de lapsus individuels et ne correspondant à aucune phrase type. Au contraire, les trois énoncés mentionnés plus haut correspondent bien à trois « phrases » (sentences), à telle enseigne que d'importants groupes de Français « ne sachant pas leur langue » les produisent. « Leur langue » désigne en fait ici une des normes du français. hors de laquelle se situent les trois phrases (elles n'en appartiennent pas moins au système qui a seul droit au nom de « français »). Dans l'optique adoptée par Genouvrier, il est certes avantageux de réduire les possibilités du système pour pouvoir éliminer des usages peu compatibles avec une pédagogie unifiée (on voit mal qu'on puisse les enseigner concurremment à s'il était venu..., il faut que je parte et c'est l'homme dont...) Mais dans l'optique théorique, les six phrases sont conformes au système, les trois dernières seules étant conformes à une norme (objective) dépendant de la structure socio-culturelle de la communauté francophone; les trois premières appartiennent à d'autres normes, et la norme prescriptive, s'identifiant en cela à l'une des normes objectives, les rejette. Cette norme prescriptive pourrait parfaitement être différente sans préjudice pour le système. Rien n'empêche d'adopter dans un modèle théorique le point de vue de Genouvrier, mais il faut savoir qu'alors on change et qu'on restreint la définition du français et de la connaissance du locuteur (« savoir sa langue »).

On constate aussi la difficulté à répartir les données entre système et norme, selon leur nature, en remarquant que, par l'emploi d'un modèle unique, on maîtrise une proportion beaucoup plus grande de faits de syntaxe que de faits de morphologie (sans parler du lexique, l'ensemble des « idiomes » formant l' « irrégularité fondamentale » [Bloomfield] c'est-à-dire une norme). De même, les variations au niveau phonologique sont plus nombreuses qu'en morpho-syntaxe, dans la mesure où se superposent aux oppositions de valeur (éléments définis négativement) des traits positifs, « matériels » (Hjelmslev) manifestés par des types d'usage et relevant, là encore, d'une norme.

On trouvera de nombreux exemples de faits linguistiques irréductibles à la « langue », mais systématisés dans l'usage, donc « normaux », dans l'article de Coseriu déjà cité (V, 1 à 6). Plus récemment, la sociolinguistique s'est employée à décrire de telles variations normées, à l'intérieur du système. Selon les groupes sociaux, des variations correspondant à l'âge, au sexe, à l'appartenance de classe des locuteurs seront prises en charge par la norme; dans presque tout système, des normes géographiques, socio-professionnelles, etc., pourront être dégagées (dans la mesure où elles se manifestent pour organiser un ensemble fréquentiel suffisant d'usages) et opposées (dans la mesure où elles organisent des types d'usage, « styles », « niveaux de langue », etc., distincts).

3.3. Un exemple bien connu d'analyse différentielle de types d'usages dans une langue (plus précisément dans un dialecte géographique d'une langue) est le travail de William Labov (Labov, 1966), travail exemplaire, car il relie la description et l'analyse objective des variantes à la situation sociale des locuteurs chez qui elles sont observées et aux critères d'évaluation (jugements métalinguistiques) de ces locuteurs. Ce dernier point, essentiel, permet d'articuler l'étude des normes objectives sur celle de la norme évaluative, fondement de la norme prescriptive, et de relier le normal au normatif.

Justifiant les présupposés méthodologiques de son étude, Labov remarque que la linguistique descriptive et fonctionnaliste a exagérément restreint les tâches du linguiste, en lui interdisant de faire intervenir des facteurs dénommés « extra-linguistiques » dans l'explication des changements linguistiques (Martinet, 1962), et, ce qui nous concerne plus directement, en déclarant « inaccessibles » les attitudes des locuteurs envers les usages de leur langue. « Les sentiments du locuteur [native speaker] quant aux sons ou à tout autre chose sont inaccessibles à la recherche par les techniques de la science linguistique, et, quand on y recourt, on sort clairement de la fonction propre du linguiste [...] les corrélats psychologiques de ces faits [de discours : speech] sont sans aucun doute impor-

tants, mais le linguiste, en tant que tel, n'a aucun moyen de les analyser» (Bloch et Trager, 1942, p. 40). Or, l'utilisation de procédures linguistiques, sociologiques et psycho-sociologiques (étude des réactions évaluatives aux variantes linguistiques) a permis à Labov de corroborer l'hypothèse d'une évaluation sociale cohérente, manifestée entre autres par la corrélation entre la situation socio-professionnelle des locuteurs et la répartition dans leurs discours des cinq variables phonologiques qu'il étudie, puis entre la répartition objective de ces variables et le choix d'un « style », lui même lié à des critères de valeur : « en général, une variante qui est employée par la plupart des New-Yorkais dans le style soutenu [formal] est aussi la variante qui est utilisée le plus fréquemment dans tout style par les locuteurs occupant une place plus élevée sur une échelle socioéconomique objective » (Labov, 1966, p. 405).

Bien entendu, ces attitudes évaluatives, fondement social des attitudes normatives, ne sont pas (ou pas toujours) des jugements de valeur conscients et élaborés. L'intérêt des recherches de Laboy est encore accru par le caractère particulièrement implicite des réactions subjectives aux faits de phonologie, clairement manifesté par l'inefficacité des questions directes. La méthode de Labov, dans ce domaine, était la suivante : faire évaluer par les personnes testées, sur une échelle socio-professionnelle allant de television personality à factory worker (ouvrier d'usine), des voix anonymes lisant un même texte d'anglais familier (diverses précautions étant prises pour éliminer l'effet des variables non pertinentes : qualité des voix, etc.). Il s'agissait pour les sujets d'assigner un rôle social sur cette échelle à chaque locuteur. Les résultats de son enquête ont permis à l'auteur d'affirmer que « la communauté linguistique dans son ensemble est unifiée par un ensemble commun de normes » (Labov, p. 412) concernant des traits linguistiques dépréciés ou appréciés (prestige markers). Les différenciations du comportement linguistique (normes objectives) qui tendent à s'accentuer dans un milieu social complexe comme New York. malgré les inter-relations entre goupes sociaux, n'impliquent aucune fragmentation des normes évaluatives : bien au contraire, celles-ci forment une structure commune où la stratification sociale des variables est quasi unanimement reconnue. « Quand un New-Yorkais emploie avec un haut degré de fréquence une forme dépréciée, ce n'est pas parce qu'il ne reconnaît pas les mêmes normes (évaluatives) que les autres membres de la société : nous avons établi qu'il est en général plus conscient que d'autres de la signification sociale de cette variable » (Labov, p. 450). Alors que les travaux de socio- et d'ethno-linguistique concernant les variantes de l'usage, les normes objectives, sont maintenant très nombreux (voir les bibliographies de Langages, nos 11 et 19, de Langue française, nº 9), les études concernant l'appréciation subjective des usages sont rares et, le plus souvent en anglais (par ex. Halliday, 1964, L. Nader, 1962, Ferguson, 1959, Putnam et O'Hern, 1955, Grootaers, 1959, Lambert, 1961, 1963). En outre, la plupart des considérations portant sur les

attitudes évaluatives (prestige ou désapprobation) en matière d'usage linguistique concernent des situations de bilinguisme ou de diglossie : le caractère évident des oppositions, au plan sociologique, force alors le linguiste, le dialectologue, le sociologue, à tenir compte des attitudes des locuteurs (cf. en premier lieu Weinreich, 1962, les publications du Centre international de Recherches sur le bilinguisme, Québec, notamment W.F. Mackey, 1967, 1971, ainsi que les travaux de Haugen, etc.).

Seule une linguistique de la norme objective, de ses variations et de ses types, sous-jacents aux variations des usages, et une étude systématique des attitudes métalinguistiques dans une communauté utilisant le même système linguistique (langue ou dialecte, selon la définition du système) pourront fonder l'étude des normes subjectives, des jugements de valeur sur le langage et de leurs rétroactions sur l'usage, étude qui pourrait constituer une science sociale apparentée aux théories des valeurs (théorie du droit, de la morale objective, etc.). La tendance à l'unification que manifeste la norme prescriptive s'adresse à la pluralité des normes objectives, auxquelles les jugements de valeur structurés en une norme évaluative donnent une cohérence sociologique (système hiérarchisé, axe oppositif: prestige-anti-prestige). Les jugements s'exercent spontanément sur des usages, des comportements de langage; ils ne s'adressent pas à la compétence partagée, au système abstrait de la langue, qui reste implicite et commun à tous (seuls les étrangers en cours d'intégration doivent poser le problème de l'évaluation interlinguistique, dans cette optique). A la pluralité des « styles » et des « niveaux », à la typologie des discours, des modèles d'énonciation et de communication qui s'y entrecroisent, se superpose le réseau que forme la pluralité des usages sociaux et des locuteurs en situation.

La pression sociale unifiante, qui se manifeste sur d'autres plans par la structuration des classes, la tendance à la hiérarchisation (tendance écologique très générale), l'établissement d'une idéologie dominante, crée sur le plan du langage une tendance à l'unification de la norme subjective. Les jugements socio-linguistiques spontanés, loin d'être le résultat et l'application d'une norme dictée et prescriptive, en sont la source et le fondement.

Certes, il existe des contradictions observables entre critères d'évaluation: tel usage de groupe, marqué d'archaïsme et relativement isolé, pourra être valorisé par la majorité des locuteurs: c'est le cas des dialectes bédouins pour les locuteurs arabes de Damas (L. Nader, 1962) et des « parlers de la Loire » pour de nombreux locuteurs français de Paris. Tel usage marqué comme vulgaire par la bourgeoisie pourra être revendiqué et considéré comme prestigieux par un groupe de locuteurs: « dans le Minnesota ou à Pittsburgh, le langage des New-Yorkais de classe inférieure [brooklynese] peut être imité par des jeunes gens « qui y voient des connotations positives » (Labov, p. 28). En France, l'extension d'éléments argotiques hors du groupe d'usage initial s'effectue par un tel mécanisme évaluatif: connotation de virilité, de défi à l'autorité, etc.

Cependant, la tendance au jugement linguistique cohérent pour l'ensemble de la société, reflétant la structure sociale (socio-économique), est manifeste; explicité, simplifié, assumé par un groupe influent, parfois même institutionnalisé (les Académies), ce jugement est transféré sur le plan prescriptif et tend à définir une norme unique. Sans cette unicité, on ne saurait recourir à la notion de « faute » pour exclure certains traits de l'usage observé. Il ne s'agit pas alors d'usages étrangers aux productions du système (ces « fautes contre le système », susceptibles de le modifier : cf. la Grammaire des fautes de H. Frei), mais d'usages conformes au système et appartenant à une norme objective écartée par la norme évaluative-prescriptive (ex. Pourquoi qu'il cause comme ça? vs Pourquoi parle-t-il ainsi? et les exemples empruntés ci-dessus à Genouvrier, 1972). Les limites de l'acceptabilité linguistique par rapport à la norme prescriptive ne coïncident d'ailleurs pas forcément avec les jugements dépréciatifs sur le plan social : « il y a des ' fautes ' qui sont pourchassées par les censeurs mais qui ne déclassent pas, ainsi en français de nos jours « se rappeler de quelque chose » pour « se rappeler quelque chose » (Cohen, 1956, p. 178).

La norme prescriptive étant une construction seconde, obtenue par sélection des types d'usage et de leurs éléments caractéristiques, puis par élimination, aboutit à un pseudo-système, unique comme la structure effective de la langue, plus restrictif, mais aussi beaucoup plus implicite que le modèle fonctionnel des linguistes (car il omet, et ne perçoit pas, quantité de traits structuraux). J'appelle cette norme prescriptive un pseudo-système, car elle se donne pour le système (qu'elle ignore en grande partie), se baptisant par exemple le français (« il parle mal : il ne sait pas le français ») ou, plus réalistement, comme une partie du système, mais évidemment la « bonne » partie (« la bonne langue », le « bon français »). Les usages attestés et non reconnus conformes seront dès lors qualifiés de « jargon », de « charabia », ou, par un procédé naïvement xénophobe, du nom d'une langue étrangère (« c'est du chinois, du petit nègre, du sabir, etc. »). La traduction de la phrase anglaise he swam across the river étant en français il traversa la rivière à la nage, on nous informe « que la linguistique (même inconsciente) [nous] est nécessaire pour ne pas traduire en patagon: il nagea à travers la rivière » (D. Aury, 1963). « Patagon », comme « franglais », est destiné à suggérer la notion d'une véritable langue parasite (ou impure), alors qu'il s'agit en fait de marquer du mépris pour quelque variante de la norme objective du français.

4. Le discours de la norme.

4.1. Pour informer les locuteurs de ses jugements et de ses décisions, pour les formuler, les justifier, les commenter, la norme prescriptive tient un certain type de discours. Discours réglé par la nature de son objet : évaluation critique et condamnation éventuelle des autres discours, — qui

sont aussi le discours de l'Autre — et, moins franchement, jugement de valeur hiérarchisant les usages et à travers eux les usagers. Discours définitoire, car, rejetant une partie des usages de la communauté, il délimite un objet; discours de jugement impératif quand il énumère des règles. des contre-règles, baptisées « exceptions », et des listes jamais achevées d'unités en partie double ([brysel] vs [bryksel]; pallier, tr. vs pallier à; infarctus vs infractus, suspens vs suspense, n.m.) ou d'unités à proscrire (les emprunts récents). La description, l'exclusion et l'évaluation conditionnent un type de discours prescriptif dont les marques explicites (il faut; je veux que...; tu dois...) sont fréquemment effacées. Une des tâches de la socio-linguistique, dans ce domaine, sera l'analyse du discours métalinguistique évaluatif, qu'il soit ou non puriste (discours pédagogique sur la langue, discours lexicographique, discours de la critique littéraire, etc.); le recensement des procédés de jugement et de prescription, la fréquence relative des verbes et des modes exprimant l'obligation, la contrainte ou l'interdiction (par rapport à d'autres discours normatifs : celui du droit, de la religion, etc.), le statut du sujet d'énoncé par rapport au sujet d'énonciation n'étant que les thèmes les plus évidents de cette enquête (voir, dans une perspective plus générale, Langue française, nº 5). On peut déjà noter que le discours prescriptif avoué, réalisé par l'impératif (du type « Ne dites pas..., mais dites... » titre effectif d'ouvrages puristes) est en général abandonné et qu'un système de transformations lui donne les apparences d'un discours didactique, parfois « objectif » et « neutre », ou d'un discours polémique, souvent ironique et plaisant.

4.2. Les visées du discours normatif: dire le droit, définir la norme et l'identifier au « bon usage » de la langue, confondre bon usage et norme avec la langue même, sont assorties de plusieurs types de justifications. Le discours de Vaugelas, on l'a vu, s'appuie sur la réduction de l'anomalia; il s'agit nommément de faire coïncider l'analogia, le système, avec l'usage général, et ce dernier avec la norme établie. En fait, l'objectif est de faire prévaloir un type d'usage, celui de « la plus saine partie de la Cour » et « des meilleurs écrivains », et d'unifier sur ce modèle les variantes du français. Derrière le fantasme de l'unification nationale et sociale, — unification par le Haut, qu'incarne la Cour —, c'est l'établissement d'une aristocratie de la parole de laquelle sera exclue de facto l'immense majorité des locuteurs, en l'absence d'une pédagogie démocratique.

C'est précisément la pédagogie — compte tenu du jugement spontané et hiérarchisant des locuteurs — qui fournit à l'attitude normative sa justification la plus forte. Dans ce domaine, en effet, une définition univoque de l'usage à transmettre est nécessaire : il s'agit de juger pour choisir et de choisir pour enseigner, et les actions normatives (non pas puristes) sont fréquemment le fait des réformateurs soucieux d'efficacité sociale, non de conservateurs. Ainsi, les projets de réforme orthographique les plus réalistes cherchent effectivement à réduire l'anomalia et à rapprocher l'usage du système, pour diminuer le rôle écrasant de la

mémoire reproductrice, facteur de différenciation sociale (Thimonnier, 1967). Il n'en reste pas moins que les théoriciens de la pédagogie, aujour-d'hui conscients du poids idéologique de la norme établie, ne peuvent ni éliminer le concept normatif, ni accepter cette norme. Comme l'écrit très justement E. Genouvrier (1972, p. 50-51) un travail de « normalisation » doit reprendre et contester le normativisme, et la question : « Quelle langue enseigner? » ne peut recevoir que des réponses partielles et sans cesse à réviser (voir aussi Chevalier 1969, D. Coste, 1969, et Le français dans le monde n° 69).

Les justifications les plus fréquentes du discours normatif, cependant, sont beaucoup moins convaincantes. O. Ducrot (in Ducrot et Todorov, 1972) note la justification « logique » — faire coïncider sémantique du discours et régularité en luttant, par exemple, contre les idiomes démotivés, comme le soi-disant muet ou dans le but de... — et la justification « historique » — faire respecter un usage attesté depuis plus longtemps que son concurrent. Il faut y ajouter les justifications d'ordre « esthétique », où les usages et éléments dépréciés le sont pour des raisons complexes d'euphonie, de connotations (l'archétype en demeure Gourmont, 1926) et les jugements d'efficacité sociale : réduction des variations, amélioration du rendement informationnel et, partant, de la communication. La tendance à la réduction des variantes s'ajoute au refus de l'évolution pour créer les conditions du purisme (voir ci-dessous). La tendance à l'économie fonctionnelle, bien incarnée dans la problématique pédagogique, motive plus sérieusement certaines attitudes normatives à l'égard de types d'usage exceptionnellement redondants et fermés. Les argots spontanés, répondant au besoin d'isolement linguistique du groupe qui les pratique, ne sont pas en cause, mais ces argots involontaires que tendent à former certains usages linguistiques administratifs ou commerciaux dont les traits syntactiques et surtout lexicaux diminuent le rendement informationnel dans l'ensemble social. Cependant, il ne s'agit pas d'oublier, comme le font les puristes, que la structure de ces usages reflète la complexité de l'information à transmettre, et de taxer de jargon tout emploi d'une terminologie.

Toutes ces justifications normatives, des plus solides aux plus douteuses et aux plus fictives (telle la conformité à un modèle unique, « pur » et défini par l'histoire) devraient être analysées sur pièces et interprétées d'une manière cohérente. L'analyse sémantique, sociologique et psychologique — notamment psychanalytique — du discours normatif attend ses chercheurs.

5. Norme et purisme.

5.1. Sans prétendre même esquisser la typologie des jugements de valeur en matière de langue et d'usage, on peut distinguer deux types de critères nettement différenciés : les uns affectent les énoncés d'un indice

d'appartenance à la norme prescriptive (correct vs incorrect; « c'est français » vs « ce n'est pas français »), les autres situent les énoncés sur un axe hiérarchique de nature socio-sémantique, d'après la nature et l'abondance des éléments marqués (hiérarchie des « niveaux de langue »). Ce dernier type de jugement ne peut être identifié à une évaluation du modèle discursif, comme lorsqu'on qualifie de « grossier » un parler relâché et riche en mots tabous; quand on évalue globalement l'usage du langage par un locuteur, indépendamment du genre de discours qu'il tient (dans une situation « neutre »), c'est en réalité l'appartenance de classe sociale qui est visée et on se trouve véritablement dans l'optique normative. Certains énoncés condamnés par le premier critère comme « incorrects » peuvent être neutres selon l'autre (îls ne déclassent pas le locuteur, cf ci-dessus M. Cohen); au contraire, des énoncés situés au bas de la hiérarchie sociosémantique (« connotations sociales ») peuvent être neutres selon le premier critère; mais le plus souvent la condamnation pour incorrection coïncide avec la marque sociale défavorable.

Le premier critère correspond à une dichotomie du discours, et à la notion intuitive la plus répandue et la plus spontanée du langage, mais ne repose sur aucune définition cohérente : « no fixed standard », comme le remarquait dans un article insuffisamment connu, et dès 1927, L. Bloomfield. Pour cet auteur, les « fautes » de langue sont simplement des formes dialectales transposées dans la langue « standard »; la valorisation et la dévalorisation des variantes ne reposent sur rien d'autre que sur une évaluation globale des locuteurs et de leur parler : « par une accumulation de supériorités évidentes, à la fois de personnalité et de statut social, aussi bien que linguistiques, certaines personnes sont considérées comme des meilleurs modèles de conduite et de langage (speech) que d'autres » (Bloomfield, 1927, V). Malgré une base sociologique un peu sommaire (évoquant Tarde) ces remarques ont l'intérêt de ne pas dissocier le comportement et la situation des locuteurs du jugement linguistique.

L'attitude normative active, et en particulier le purisme, efface au contraire les conditions et les implications sociales de ses jugements, pour en reporter la cause sur un concept abstrait de la « langue » et du « mot ». On fait mine de croire que tout le monde peut choisir entre tous les usages, pour que nul n'ait de raison de ne pas aller au « meilleur », et pour pouvoir condamner qui y manque; à peine est-on plus sévère pour les bourgeois cultivés que pour les locuteurs moins privilégiés, alors qu'il s'agit d'imposer aux derniers l'usage des premiers, filtré et corrigé. La naïveté de Vaugelas, se référant aux locuteurs d'élite constituant « la plus saine partie de la Cour », n'est plus de mise. L'usage des classes dirigeantes, ou plutôt celui qu'elles apprécient le plus, et qui n'est pas forcément le leur, devient « le bon usage ». Celui-ci, de nos jours, ne reflète plus directement une hiérarchie sociale, mais le type d'usage valorisé par ceux qui s'arrogent le monopole du discours de la culture. Dans des sociétés du genre de la France contemporaine, cet usage est

éminemment écrit et littéraire, ce qui entraîne une sélection plus sévère dans l'usage parlé (vu à travers la transcription graphique), une neutralisation des oppositions diachroniques et donc des incompatibilités fonctionnelles (le texte littéraire est fait pour durer, et l'on confond usage passif — décodage — et actif — encodage) et une hiérarchisation occulte des écrivains selon les caractères normativement exemplaires de leurs discours (les poètes, les créateurs de style sont écartés). Sur ce dernier plan, la sélection des exemples dans les dictionnaires de langue ou les grammaires est significative : les grands classiques du xviie siècle et les prosateurs, notamment les romanciers du xixe et du xxe siècle, y sont en écrasante majorité. Cependant, la construction de la norme par induction d'un large corpus, même s'il est très sélectif par rapport à la variété des usages sociaux, suppose une tolérance aux variations et une attitude (partiellement) descriptive, donc relativement peu normative : nul ne songerait à taxer de purisme le Bon Usage de Grevisse, le Robert, le Petit Robert, le Grand Larousse de la langue française ou le Trésor de la langue française, bien que ces ouvrages présentent des modèles normalisés de l'usage. En outre, un modèle spécifique de dictionnaire tend à rendre compte des modifications de la norme, dans une optique délibérément descriptive : c'est le cas du Dictionnaire des mots nouveaux de P. Gilbert (voir, ici même, les réflexions de L. Guilbert, IV, 4).

5.2. Purisme ², en effet, qualifie une attitude normative permanente reposant sur un modèle unitaire et fortement sélectif de la langue, et ne tolérant aucun écart par rapport à ce modèle prédéfini, quelles que soient les conditions objectives de la vie linguistique de la communauté. La norme puriste doit être unique et permanente, puisqu'elle sert à évaluer des discours émis pendant une longue période de temps; elle est en fait peu cohérente, car elle mêle les critères esthétiques, « logiques », « historiques » et « analogiques » dont il a été question plus haut. Pour le puriste, toute transgression du modèle constitue un danger pour le système même de la langue, confondu avec l'usage, lui-même confondu avec le discours: ainsi le « français » s'évanouit, remplacé par une autre « langue », et l'on crée au besoin un terme pour la baptiser (tel fragnol, ancêtre d'une illustre lignée, inventé naguère par Maurice Rat pour qualifier un usage du français semé d'hispanismes lexicaux et syntactiques).

Le puriste ne se laisse donc pas impressionner par le caractère social d'un discours, n'accepte guère les variantes combinatoires de la norme objective, refuse de se plier à la pression statistique de l'usage. Après qu'il a mangé, ou je me rappelle son arrivée sont pour lui les seules formes acceptables, face à après qu'il ait mangé, je me rappelle de son arrivée, même si ces deux phrases sont plus fréquentes, même si on les rencontre sous la plume — comme on dit — de « bons écrivains ». Grevisse (Bon Usage, § 1018) cite pour le subjonctif avec après que... des phrases de Sartre,

^{2.} Le mot date du début du xviiie siècle; il est, dès l'origine, péjoratif. Il l'est resté, semble-t-il, car aucun puriste (au sens défini ici) ne se dit tel.

Gide, Montherlant, Duhamel, Mauriac, Camus, Jules Roy, Léautaud, Maulnier, etc., et tient la construction pour « suspecte »; mais suspicion n'est pas condamnation. A. Thérive (1940) donne au contraire un excellent exemple de l'attitude puriste; il ne remarque la forme incriminée que dans « la prose des gazettes » et « chez des romanciers comme M. J.-P. Sartre, universitaire » et il la juge « aussi bizarre qu'incorrecte » pour des raisons subtilement sémantiques; c'est une « fausse construction » provenant de « phrases artificiellement construites » dues, « répétons-le, (à) des gens peu cultivés ». La tradition, la logique et le bon sens accordés parlent, et Thérive sait les écouter; impitoyable pour le mauvais usage, il l'attribue à l'usager peu cultivé et fustige de son ironie les journalistes et autres romanciers universitaires qui contreviennent à leur mission. L'exemple est banal, choisi au hasard; il donnera une idée du discours puriste et de sa rhétorique, idée faible, au demeurant, car la violence pamphlétaire peut atteindre en ce domaine des sommets vertigineux.

Une des constantes du purisme est le refus du changement historique. Non pas tant l'immobilisme intégral, car les créations morphologiques « analogiques » et les évolutions sémantiques conformes à des opérations régulièrement attestées (extensions, spécialisations, etc.) ne sont pas bannies. Le refus s'adresse aux imprévisibles de l'histoire, et le refus du temps historique recouvre en fait celui du temps social, de l'évolution sociale. L'indignation devant une vague d'emprunts, ouvertement justifiée par la crainte d'une destructuration de la langue (assimilée au lexique) correspond surtout, semble-t-il, à une réaction devant un changement social; la pression linguistique manifestée par les emprunts, la prolifération des terminologies « pédantes », « incompréhensibles » la multiplication des lexies « inutiles » correspondent au développement de techniques et de professions nouvelles, à des mutations de la vie socio-professionnelle, à l'évolution des sciences, au déséquilibre international du discours scientifique et technique (qui, en ce moment, déferle en anglais), à l'attitude passive ou accueillante (on parle de « snobisme ») des groupes influents de locuteurs par rapport aux éléments importés. Les considérations proprement linguistiques, comme l'adaptation phonologique et graphique des emprunts, la virtuosité traductrice, etc., ne sont jamais premières. Parfois le rejet de tel élément d'usage est consciemment motivé par le refus d'accepter dans la norme idéale le comportement d'une classe de locuteurs. Les classes valorisées explicitement par le purisme ne coïncident d'ailleurs pas avec les classes dirigeantes ou possédantes (comme c'était le cas au xviie siècle), et certains groupes peuvent incarner plus ou moins fictivement la saine tradition; en France, ce sont généralement des groupes ruraux idéalisés (le puriste se soucie fort peu d'aller vérisier sur place et sur pièces si le « paysan de la Loire » pratique le bon usage qu'il a défini; qu'on lui montre le contraire et il répliquera facilement que les influences pernicieuses de la modernité en sont la cause unique). Le puriste du xxe siècle préfère en général son paysan bien disant ou l'écrivain régionaliste connaisseur du « langage du terroir » aux représentants de l'évolution économique, sociale ou intellectuelle : selon lui, le commerce, grand ou petit, est perverti par le jargon publicitaire et le mauvais goût petit-bourgeois, le discours politique, par démagogie, donne dans tous les panneaux de la mode, les universitaires, les scientifiques et les écrivains à idées jargonnent à qui mieux mieux (tout n'est pas faux, dans ces images, mais les proportions n'y sont pas, et rien n'est analysé, à plus forte raison expliqué). Quant au discours prolétaire, il est de mauvais ton d'en médire : aussi le puriste ne l'entend-il pas, ou en forge une version artificielle (argots truculents, vulgarisme savoureux, etc.).

Une explication psychologique profonde du purisme me paraît s'imposer. Son agressivité mobilisée pour défendre la « langue maternelle » en supprimant les impuretés, la notion de « protection », de « défense » contre les contacts étrangers ne seraient-elles pas de nature œdipienne? Les relations licites entre la langue maternelle et la norme (fantasme d'inceste autorisé et garantissant paradoxalement la pureté de la langue), la défense contre les agressions par élimination (fantasme de castration), ce symbolisme est encore trop superficiel sans doute, mais, à son niveau, peu contestable.

Au niveau conscient, le thème de la « défense de la langue » est belliqueux; les relations entre langues sont conçues comme un combat, avec attaquants et attaqués, vainqueurs et vaincus. Les protagonistes de cette lutte n'ont évidemment rien à voir avec les systèmes linguistiques décrits par la science; langue, ici, ne peut signifier qu'un ensemble d'usages et de manifestations concrètes, un comportement humain soigneusement évalué. Les « langues » humaines — en vérité les comportements et les hommes - seront donc « belles » ou « laides », « logiques » ou « illogiques », « cultivées » ou « primitives », « riches » ou « pauvres », « douces » et « harmonieuses » ou « rudes » et « grossières ». Cette attitude n'est pas seulement spontanée et naïve; la linguistique antique et médiévale (pour des raisons partiellement théologiques), la réflexion classique, la linguistique comparatiste du xixe siècle l'expriment fréquemment, et chez les plus grands chercheurs (Humboldt, Schlegel, etc.) au profit, bien sûr, de la langue divine (grec, sanskrit, hébreu, arabe, selon les groupes culturels) ou maternelle et grand-maternelle (sanskrit et grec, encore, latin, puis allemand, français, etc., dans nos climats). Le « mélange » n'est si affreux que parce que les éléments étrangers proviennent d'idiomes sourdement méprisés, et parce que leur mutiplication ferait de notre langue un idiome ouvertement méprisable (un sabir, un patois, créole 3).

Alors que la langue « pure » et à préserver peut être induite d'un corpus panchronique (cf. le cas exemplaire de Littré, in A. Rey, 1970), ou rêvée — comme une incarnation de la raison humaine (Rivarol),

^{3.} Ce dernier mot n'est pas, comme les autres, péjoratif, mais le concept, raciste, si (« petit nègre »).

de la beauté (Gourmont) -, l'agresseur, qu'il soit externe ou interne, est minutieusement décrit : le puriste accumule des listes d'infamie, un musée des horreurs. Parfois, il produit, avec plus ou moins d'habileté, un discours second, où une syntaxe impeccable, un fonds lexical irréprochable véhiculent et font ressortir une abondance d'éléments odieux (repérés dans d'autres contextes et extraits d'un fichier lexicographique) que leur densité rend pénibles et ridicules pour le lecteur le plus indulgent (Étiemble, 1964; II, chap. 2, 3). Mais il s'agit là d'une application de la rhétorique polémique la plus courante : mieux vaut forger l'adversaire que le dépeindre, si l'on tient à le rendre détestable. Ces procédés sont, comme on dit, de bonne guerre, et leur analyse relève de l'étude des discours, précisément du discours polémique, et non directement de la sociologie. 5.3. En effet, ce sont les conditions objectives — linguistiques et plus généralement socio-historiques — du discours puriste, qu'il faudrait étudier d'abord, avant d'émettre un jugement de valeur sur ce système de valeurs. Ici même, à part quelques piques anodines concernant le ton ou les procédés des censeurs, aucun jugement n'est porté sur l'activité puriste (ou normative) considérée in abstracto.

Il arrive, en effet, que l'intervention linguistique corresponde à une nécessité historique. Certaines langues sont effectivement menacées; à preuve, il en est qui disparaissent, en tant qu'usage (le système est éternel; le produit de l'usage, le discours, peut survivre à la disparition de l'acte linguistique : langues « mortes »). En général, ce n'était pas des langues qu'on défendait : locuteurs peu nombreux, honteux de leur idiome, dialectes flétris par un rival plus heureux du nom de patois; aucun puriste n'a rompu de lances en leur faveur : ils se réservent pour des langues qui se portent bien, car il faut une culture vigoureuse pour susciter leur action.

Mais il peut arriver qu'une langue très employée (et donc, du point de vue puriste, très menacée), et florissante, soit en difficulté dans un de ses dialectes. On ne peut raisonnablement parler de l'action normative au Canada francophone comme on parle du purisme en France, parce que, en Amérique, il s'agit d'une réaction à une situation socio-économique globale, où une communauté, celle du Québec, lutte pour son individualité à travers l'image qu'elle a de son comportement culturel, dont la langue est la condition majeure. Cette communauté lutte aussi pour conserver un usage linguistique permettant la communication avec les autres usages du français. Le concept de « français universel », mythique si on l'interprète comme norme géographique unique, est motivé et justifié s'il correspond à la préservation d'un noyau commun d'usages différents, noyau nécessaire pour continuer d'assurer la transmission d'informations à travers tout le domaine francophone. Le besoin de l'unité de code est si grand que de nombreux États plurilingues, pourtant jaloux de leur autonomie culturelle, reconnaissent officiellement une langue étrangère comme véhicule commun et acceptent cet héritage visible du colonialisme (l'anglais, aux Indes, et le français, ou l'anglais, en Afrique, en sont les principaux bénéficiaires).

L'appréciation d'une situation socio-linguistique objective, et l'évaluation des risques effectivement courus par une langue : modification interne du système (créolisation), altérations structurales, modifications locales — notamment lexicales — n'affectant pas l'intégrité du système, etc., sont rarement proportionnées aux attitudes conscientes de « défense de la langue ». Plus que de la situation objective, en général peu analysée, la réaction normative dépend de sa définition implicite de la norme : plus celle-ci est unifiée et limitée, plus elle est éloignée des tendances effectives de l'évolution structurale (phonétisme, morphologie, syntaxe), et plus le réflexe puriste est violent. Or l'élaboration d'une norme mythique, et donc forcément agressée et violée par l'histoire 4, est facilitée par une culture dynamique et forte : explication simple et naturelle d'un apparent paradoxe, selon lequel les puristes les plus actifs, les plus inquiets, appartiennent aux communautés culturelles et linguistiques les plus expansionnistes, les mieux ancrées dans le passé, les plus appréciées (par elles-mêmes, d'abord, et par les autres), enfin aux usages linguistiques les moins réellement menacés, à l'exception de tournants historiques où l'affaiblissement culturel entraîne d'ailleurs la disparition de la vigilance normative.

De fait, la norme telle qu'elle est définie par les puristes français, étant très unifiée, très étroite, est facilement transgressée, et les attitudes normatives sont moins violentes, moins simples aussi, au Québec, alors que la situation linguistique, objectivement, requiert une plus grande vigilance. C'est, on le sait, une situation de contact interlinguistique intense, de tendances évolutives divergentes : tendance à la créolisation (le joual), à la différenciation d'un français régional (le parler des milieux ruraux), hybridation lexicale d'une variété plus mouvante du français régional, le parler quotidien des grandes villes, notamment Montréal, rétroaction du français parisien au niveau du décodage, créant une véritable diglossie passive (on entend à la radio et à la télé l'annonceur au parler québécois « standard », l'invité au parler « parisien », la scène en joual qui n'est pas compréhensible pour tous). Le jeune francophone québécois peut parler trois dialectes différents : le « parisien » — mais ses petits camarades vont se moquer de lui, et les durs locaux le traiter de fifi (= tapette) -, le montréalais « standard », plus ou moins anglicisé, le joual urbain, ou bien, en milieu rural, un parler plus archaïque, moins anglicisé, phonologiquement plus proche de ses sources, les dialectes de l'Ouest de la France (une variante s'entend chez les Acadiens de Louisiane, où certains locuteurs présentent un usage sans contamination anglaise perceptible).

La perception de nombreuses différences, souvent importantes, les

^{4.} On peut même penser qu'elle est élaborée pour sa « violabilité », par masochisme.

jugements et contre-jugements de valeur — pour ou contre le joual, valorisation des parlers ruraux traditionnels (Gaspésie, Chicoutimi) au détriment du montréalais plus instable —, la variabilité des attitudes vis-à-vis du français de France, ces éléments, ajoutés à la fréquence du bilinguisme partiel, à l'invasion par des anglicismes plus profondément assimilés, mais aussi plus fréquents en discours que ce n'est le cas en France, créent une situation complexe et mouvante, et correspondent à une pluralité évidente de normes objectives (cf. une étude très claire, mais brève, de la question : Chantefort, 1970). A Paris, au contraire, les usages en contact (faisant abstraction du bilinguisme forcé des travailleurs immigrés) ne s'influencent qu'en surface et localement : les anglicismes lexicaux, par exemple, concernent surtout des types de discours spécifiques (publicité, technologie, commerce...) et leur fréquence en discours est incomparablement plus faible qu'à Montréal. Le refus de week-end, shopping, living ou stop par les normateurs du Québec est une bien faible réaction devant le déferlement d'anglicismes qui rend le discours des garagistes francophones de Montréal absolument incompréhensible au voyageur français, et qui sème le discours le plus quotidien de crosser (« traverser »), ouatcher (« prendre garde à ») et de formes apparemment françaises, comme char (<car) recouvrant des sémantismes empruntés (calques, comme breuvage < beverage). Mais les Québécois préoccupés par ce problème savent fort bien qu'une norme artificielle, unique, rigoureuse, ne saurait être respectée par tous. Ayant à faire un certain nombre de choix pour définir une norme, ils ne peuvent la croire définitive et intangible. Les attitudes d'intervention linguistique, dans ce contexte, ne sauraient être dites puristes, si l'on admet les éléments de définition donnés plus haut.

Le purisme, solution de paresse dans la mesure où il lui faut tout ignorer de la connaissance scientifique de la langue pour mieux refuser la réalité de l'usage, devrait céder la place à un interventionnisme motivé et explicite ou se résigner à n'être qu'un discours ornemental et sans effet. L'absence de science linguistique, puis l'isolement un peu farouche des linguistes dans l'abstraction du système, l'ont permis, puis prolongé. On peut penser que le développement d'une socio-linguistique rend aujourd'hui impossible cette forme archaïque d'attitude normative. Mais les raisons profondes du jugement de valeur sur l'usage linguistique, et le désir de le modeler selon l'idéologie dominante restent les mêmes. Il ne s'agit pas de refuser toute norme — aucune société ne s'en passe — mais bien d'en surveiller la construction par l'analyse scientifique, et de comprendre l'activité normative, c'est-à-dire de la modifier, comme un secteur de la pratique sociale moins innocent qu'il n'y paraît.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aury, D.: Préface à Georges Mounin, Les problèmes théoriques de la traduction, Paris, Gallimard, 1963.
- Bloch, B. et Trager, G.L.: Outline of Linguistic Analysis, Baltimore, Linguistic Society of America, 1942.
- BLOOMFIELD, L.: « Literate and illiterate Speech », American Speech, 10, 1927 (in Hymes, 1966).
- BRØNDAL, V.: Morfologi og Syntax. Nye Bidrag til Sprogets Theori, Copenhague, 1932. CANGUILHEM, G.: Essai sur quelques problèmes concernant le normal et le pathologique. Thèse. Strasbourg, 1943.
 - Nouvelles réflexions concernant le normal et le pathologique, 1963-1966. Rééd. Le normal et le pathologique, Paris, P.U.F., 1966 (éd. 1972).
- Chantefort, P.: Diglossie au Québec: limites et tendances actuelles, Centre international de Recherches sur le bilinguisme, Québec, Université Laval, 1970.
- CHEVALIER J.-C.: « Quelle grammaire enseigner? », Le Français dans le monde, n° 65, mai-juin 1969.
 - « La grammaire française du xvi° au xix° siècle », in Arrivé, M. et Chevalier, J.-C.: La grammaire: lectures, Paris, Klincksieck, coll. Initiation à la linguistique, 1970.
- CHOMSKY, N.: Current Issues in Linguistic Theory, The Hague, Mouton, 1964.
 - Aspects de la théorie syntaxique, Paris, le Seuil, 1970 (trad. d'Aspects of the Theory of Syntax, 1965, par J.-C. Milner).
- COHEN, M.: Pour une sociologie du langage, Paris, Albin Michel, 1956.
- Coseriu, E.: Sistema, Norma y Habla, Montevideo, 1952 (rééd. in Teoria del Lenguaje y Lingüistica general, Madrid, Gredos, 1961).
- COSTE, D.: « Quel français enseigner? », Le Français dans le monde, n° 65, mai-juin 1969.
- DESANTI: « Sur la 'production ' des concepts en mathématiques », Les Études philosophiques, n° 4, 1969.
- DINNEEN, F.-P.: An Introduction to General Linguistics, New York, Holt, Rinehart and Wiston, 1967.
- Ducrot, O. et Todorov, T.: Dictionnaire encyclopédique des Sciences du Langage, Paris, le Seuil, 1972.
- ÉTIEMBLE, R.: Parlez-vous franglais? Paris, Gallimard, 1964.
- FERGUSON, Ch.: « Myths about Arabic », Languages and Linguistic Monograph Series, Georgetown University, 12 (1959), in Fishman, 1968.
- FISHMAN, A.-J., éd.: Readings in the Sociology of Language, The Hague, Mouton, 1968. Français dans le Monde (Le), nº 69, « Unité et Diversité du français contemporain », décembre 1969.
- Genouvrier, « Quelle langue parler à l'école? Propos sur la norme du français, Langue française, n° 13 (Le français à l'école élémentaire, F. Marchand, éd.).
- Godel: Les sources manuscrites du Cours de Linguistique générale de F. de Saussure, Genève, Droz, 1969.
- GOURMONT, R. de: Esthétique de la langue française, Paris, Paillart, 1926.
- Grevisse, M.: Le Bon Usage, grammaire française, Gembloux-Paris, 8° éd., 1964. Grootaers, W.-A.: « Origine and Nature of the Subjective Boundaries of Dialects », Orbis, 8, 1959.
- HALL, R.-A. jr.: An Essay on Language, Philadelphia and New York, Chilton Books,
- HALLIDAY, M.-A.-K.: «The Users and Uses of Language», in HALLIDAY, Mc Intosh, A., et Strevens, P.: The Linguistic Sciences and Language Teaching, London. Longmans, 1964 (in Fishman, 1968).

- HJELMSLEV, L.: « La structure morphologique », Rapport au V Congrès des Linguistes, 1939 (in HJELMSLEV, 1959).
 - « Langue et parole », in Cahiers F. de Saussure, 2, 1943 (in Hjelmslev, 1959), Essais linguistiques, Travaux du Cercle linguistique de Copenhague, Copenhague, 1959.
- HYMES, D. éd.: Language in Culture and Society, Harper Intern. Édition 1964.
- Kristeva, J.: « Les épistémologies de la linguistique », in Langages, nº 24, L'Épistémologie de la Linguistique, J. Kristeva, éd., décembre 1971.
- Langages, nº 11, Socio-linguistique, J. Sumpf, éd. 1968.
- Langages, nº 19, L'ethnolinguistique, B. Pottier, éd. 1970.
- Langue française, n° 5, Linguistique et Pédagogie, J. Dubois et J. Sumpf, éd., 1970. Langue française, n° 9, Linguistique et Société, J.-B. Marcellesi éd., 1971.
- LABOV, W.: The Social Stratification of English in New York City, Center for Applied Linguistics.
- LAMBERT, W.-E. and al.: « Evaluational Reactions of Jewish and Arabic Adolescents to Dialect and Language Variations » (mimeo), 1963.
 - « Evaluational Reactions to Spoken Languages », Journal of Abnormal and Social Psychology, 60, 1963.
- MACKEY, W.-F.: Bilingualism as a World Problem/Le Bilinguisme, phénomène mondial, Montréal, Harvest House, 1967.
 - La distance interlinguistique (ronéotypé), CIRB, Université Laval, Québec, 1971 (à paraître).
- MALMBERG, B.: « L'espagnol dans le Nouveau Monde », Studia Linguistica, Lund I et II, 1947-1948.
- MARTINET, A.: Phonology and functional Phonetics, London, 1949.
 - « Structural Variations in Language », Proceedings of the 9th International Congress of Linguists, 1962.
- NADER, L.: «A Note on Attitudes and the Use of Language», Anthropological Linguistics IV, 6, (1962), in Fishman, 1968.
- Putnam, G.-N. and O'Hern, E.-M.: « The Status Significance of an Isolated Urban Dialect », Language, 31-4, part 2, 1955.
- REY, A.: « R. Hall et la linguistique américaine », Zeitschrift für Romanische Philologie, Band 86, Heft 1/2, 1970.
 - Littré, l'humaniste et les mots, Paris, Gallimard, 1970.
- Roméo, L. et Tiberio, G.-E.: « Historiography of Linguistics and Rome's Scholarship », Language Sciences, nº 17, octobre 1971 (Bloomington, Indiana).
- Schlesinger, I.-M.: «A Note on the Relationship between Psychological and Linguistic Theories », Foundations of Language, 3, 1967.
- SÉCHEHAYE, A.: « Les trois linguistiques saussuriennes », Vox Romanica, V, 1940.
- SLAMA-CAZACU, T.: La Psycholinguistique: lectures, Paris, Klinckeieck, coll. Initiation à la Linguistique, 1972.
- TRUBETSKOY, N.-S.: Principes de Phonologie (trad. fr.), Paris, 1949.
- THÉRIVE, A.: Querelles de langage, Paris, Stock, 1940.
- THIMONNIER, R.: Système graphique du français, Paris, Plon, 1967.
- UHLENBECK, E.: « Some further Remarks on transformational Grammars », Lingua, 1967, 17, n° 3 (trad. in Slama-Cazacu, 1972).
- VAUGELAS: Remarques sur la langue française, éd. Streicher, Paris, Droz, 1936 (2 vol.). Weinreich, U.: Languages in Conact, The Hague Mouton, 1967 (1^{re} éd. 1962).